

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 8 (1875)

Artikel: La théologie des réunions de l'alliance évangélique à New-York, en 1873

Autor: Astié, J.-F.

Kapitel: I

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379187>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA THÉOLOGIE
DES
RÉUNIONS DE L'ALLIANCE ÉVANGÉLIQUE
A NEW-YORK, EN 1873¹

I

La richesse, la variété de certains rapports dans les réunions de l'Alliance à New-York a rendu les lacunes de quelques autres plus sensibles et plus regrettables. Chose étrange! le sujet qui a été le plus en souffrance, c'est la question de la liberté religieuse. Il n'y a rien en cela toutefois qui ne soit parfaitement dans la nature des choses. Lorsqu'on jouit à souhait de tous les avantages que confère la fortune, on ne soupçonne pas que de petits bourgeois aient souvent beaucoup de peine à se procurer le plus strict nécessaire. Ensuite, derrière chaque homme religieux anglais, vous êtes presque sûr de découvrir un israélite; c'est décidément dans le terrain théocratique que l'évangélisme britannique plonge ses racines d'une façon ou d'une autre. Ainsi, dans un rapport sur *l'église et la nation*, un pasteur de Londres, M. W.-H. Fremantle, a cru le moment très opportun pour faire briller à nos yeux les magnifiques perspectives de l'avenir, alors que le monde entier étant converti, chaque nation sera devenue tout simplement une branche de l'église chrétienne. On veut bien nous concéder que la réalisation de cet idéal n'est pas précisément à la porte; nous marcherions toutefois à sa rencontre d'un pied assez allègre. Il est bien vrai que dans plus d'un pays on se révolte non pas seulement contre la théologie du passé, mais contre toute

¹ Voy. la livraison du mois d'avril 1875.

théologie en général. En revanche, « ce n'est que fort rarement qu'on rencontre le scepticisme moral. Bien des gens qui ne peuvent accepter les doctrines chrétiennes n'en règlent pas moins leur vie par un principe fondamental du christianisme, *le renoncement à soi-même.* » Ce brave pasteur de Londres avait-il donc besoin de regarder en dehors de son île pour nous faire grâce de pareille idylle ? Un signe qui permettrait également d'entrevoir l'aurore des jours millénaires ce serait l'affaiblissement de l'esprit sectaire, se disposant à laisser le terrain libre pour la formation d'une seule église chrétienne. Tout cela n'empêche pas M. Fremantle de mettre ci et là la main sur tel fait vrai, dût-il aller à l'encontre de sa thèse. « On tend toujours plus, dit-il, à voir dans le christianisme non pas un système, un ensemble d'opinions, mais une vie. Ce n'est pas à dire que le dogme doive être abandonné et qu'il importe peu de savoir ce qu'un homme pense sur Dieu et sur Christ, sur le péché et sur le salut ; seulement toutes ces doctrines sur ce point-là doivent être mises *en rapport* avec le principe central de la vie et de l'amour. L'assertion la plus importante sur Dieu n'est pas celle qui concerne son mode d'existence, mais celle qui porte sur son essence qui est amour. L'assertion fondamentale sur Christ comme fils de Dieu n'est pas celle qui porte sur ses relations métaphysiques, mais celle qui déclare qu'il est l'image fidèle, l'exposant de l'amour divin. Le péché n'est plus alors considéré abstrairement comme un crime, mais comme égoïsme, le salut ne consiste plus à échapper à la condamnation, mais à vivre d'une vie d'amour. »

De ces prémisses l'auteur conclut que la religion devra occuper une place toujours plus grande dans les cérémonies publiques. Disciple de Rothe sur ce point, il rêve d'une fusion de l'état et de l'église dans une nation se gouvernant démocratiquement. Que parle-t-on d'alliance entre l'église et l'état ? ce rêve de la spéculation ne suppose-t-il pas deux choses indépendantes et distinctes ? c'est bel et bien absorption qu'il faut dire, fusion pleine et entière. Ne nous parlez pas des sectes. « Ce qui assure la liberté de tout le monde, c'est une église gouvernementale démocratiquement organisée. Rien sur la terre n'est une image plus fidèle de cette Jérusalem qui est la

mère de nous tous. » C'est à faire pâmer d'aise les évêques séculiers de Genève et de Neuchâtel. Ils n'ont pas eu à se mettre en grands frais pour se voir dignement représentés aux réunions de New-York. Ne vous récriez pas, car M. Fremantle va vous prouver que l'autorité de droit divin du gouvernement est plus expressément enseignée dans la Bible que celle du pasteur. Dans un pays chrétien la vraie discipline ecclésiastique c'est celle qui est exercée par le magistrat. Pourquoi appellerait-on églises exclusivement les réunions pour le culte public? Les magistrats réunis en cours de justice ne forment-ils pas tout aussi bien une église ? Conclusion : bien loin de se prononcer contre les églises d'état, la conférence de New-York doit employer toute son influence à les faire réformer dans la bonne direction qui est celle que le rapporteur vient d'indiquer. Nous ferons grâce à nos lecteurs des réformes proposées pour l'église anglicane, elles reposent sur la base du suffrage universel de tous les Anglais sans garantie religieuse. On sait assez comme la recette agit sur le continent. Et voilà en l'an de grâce 1873 ce qu'il peut entrer d'idées confuses dans la tête de ces évangéliques anglais qui passent trop facilement pour être le sel de la terre ! Décidément le zèle et les meilleures intentions ne sauraient suffire ; la connaissance des choses dont on prétend parler n'est jamais hors de saison. Il faudrait bien qu'on finît par ranger le bon sens parmi les vertus chrétiennes; alors peut-être les chrétiens s'efforcerait d'en avoir.

Nous n'avons pas encore vu le plus beau de l'affaire. A quoi servirait une église d'état sans la base indispensable, l'état chrétien ? En conséquence il a été demandé que la loi de Moïse, le Décalogue, fût reconnue comme le code des états chrétiens. Il est à peine nécessaire d'ajouter que cette thèse a été encore mise en avant par un sujet de la reine Victoria. Un Anglais bien authentique, c'est là son fort et son faible, ne doute de rien. Il serait très possible que plus d'un brave anglican eût hardiment bravé les tempêtes de l'Atlantique dans le ferme espoir qu'il pourrait donner un bon coup d'épaule pour contribuer à rétablir la théocratie dans les Etats-Unis.

Et, coïncidence des plus heureuses, il existe en Amérique même, depuis quelques années, un parti de revenants qui agit

dans la même direction. S'apercevant un peu tard que la constitution américaine ne reconnaît pas la vérité du christianisme, ce parti s'agitait pour obtenir du congrès un amendement à la constitution qui proclamerait les Etats-Unis une nation chrétienne. Jusqu'à présent ce mouvement n'a pas été pris au sérieux ; rien n'indique qu'il doive l'être à l'avenir. Usant cependant de tolérance, le bureau de l'Alliance n'a pas voulu refuser aux représentants de cette tendance le privilége, qu'ils n'avaient jamais eu, de soutenir leur théorie devant une nombreuse assemblée. Cette séance a donc été du petit nombre de celles dans lesquelles il y a eu discussion après la lecture des rapports. Reproduire tout ce qu'il s'est débité d'excentricités quant à l'obligation pour l'état de légiférer sur les sujets de morale, serait vraiment fastidieux. Disons seulement qu'on a été jusqu'à demander que l'état punit le blasphème. C'était à se croire dans un tout autre monde, dans les salons de M. de Maistre, en pleine chambre introuvable sous la Restauration, alors qu'on discutait la loi du sacrilège. Les novateurs ont eu un incontestable succès de fou rire. Cette séance a été de toutes la plus gaie.

Un homme grave, ancien président du collège de Yale, à New-Haven, et président des séances publiques de l'Alliance, le Rév. docteur Woolsey, dans un travail sur *les rapports de la constitution et du gouvernement des Etats-Unis avec la religion*, avait déjà fait bonne justice de ces innocentes excentricités. La constitution générale (fédérale) des Etats-Unis ignore entièrement la religion. Le congrès ne peut ni l'interdire, ni l'établir. Toute loi qui porterait sur des questions religieuses serait de fait inconstitutionnelle.

Quoique la constitution ignore la religion, le gouvernement ne peut s'empêcher d'entrer en contact avec elle sur quelques points. Il y a des chapelains pour l'armée de terre et pour la marine, dans les écoles militaires et au congrès. Le dimanche est un jour férié pour la législature et pour les divers services publics, bien qu'il puisse en être autrement dans des cas de nécessité. Les tribunaux connaissent des litiges à propos d'objets religieux ou de bienfaisance. Le pouvoir judiciaire doit intervenir ici non parce que ces contrats sont religieux, mais

simplement parce que ce sont des contrats comme tous les autres. C'est en vertu de ce principe qu'un tribunal peut contraindre la société civile qui administre les biens d'une église à remplir les obligations financières contractées envers le pasteur et envers toute autre personne. Enfin, par une loi de 1862, la confédération interdit aux sociétés de main-morte, religieuses ou non , dans les territoires non encore organisés en états, le droit de posséder au delà de 50 000 dollars en immeubles. « Ainsi, conclut le rapporteur, la constitution des Etats-Unis n'a absolument rien à démêler avec la religion. Le peuple pourrait être mahométan sous la même constitution, que de tels écarts du principe général qui consiste à ignorer absolument toute foi religieuse particulière seraient également possibles. »

La constitution fédérale n'a toutefois porté aucune atteinte aux droits des états particuliers qui, s'ils le trouvent bon, peuvent légiférer en matières religieuses. Le Mexique, avec une église officielle et un clergé privilégié, pourrait demander son admission dans l'Union sans que le congrès eût le droit de la refuser de ce chef. La confédération n'aurait à intervenir qu'en cas de conflit entre états par suite de l'application des lois religieuses. Les Etats américains qui tous, — sauf celui de Rhode-Island où la liberté religieuse la plus absolue fut dès le début admise en théorie et en pratique, — débutèrent par la théocratie et l'intolérance, ont aboli les églises officielles. Pour retourner aux vieux errements il faudrait une révolution sociale et politique. « Le sentiment général du pays, dit M. Woolsey, depuis deux générations, est que la vraie notion du gouvernement parmi nous implique l'entièvre et absolue séparation de l'église et de l'état : la complète liberté, l'égalité parfaite de toutes les communions chrétiennes, qui plus est de tous les religionnistes, que leurs vues soient ou non en accord avec la Bible ; la liberté de quiconque veut propager une doctrine quelle qu'elle soit ; et l'inconvenance, l'injustice qu'il y aurait à empêcher quelqu'un de publier ses opinions sur des sujets de religion, de morale, de politique, aussi longtemps qu'en le faisant on ne porte pas atteinte à des droits privés. Bien des gens se demandent si nous sommes assez religieux, assez mo-

raux, assez solides, pour supporter notre prospérité et notre liberté. Mais il est probable que, du moins parmi les protestants, il ne se trouverait pas un seul individu s'imaginant qu'il pût être question de nous sauver en renonçant à ces convictions, particulièrement à celles qui concernent la liberté et l'égalité religieuses. » Ce n'est pas sans peine et sans de grandes appréhensions que les Américains, poursuit le rapporteur, en sont venus là, mais les plus craintifs n'ont pas tardé à confesser que la religion avait beaucoup gagné au nouveau régime. « La rivalité entre les sectes, le développement de l'esprit sectaire, le prosélytisme, les empiétements dans le champ d'autrui, la faiblesse des églises nouvelles dans des pays à peine colonisés, par suite du trop grand nombre de sectes, la raideur et l'étroitesse résultant de la rivalité religieuse, voilà des inconvénients certes bien grands du système, mais ils ne peuvent être comparés à l'impuissance, à la mort qui menacent les églises d'état exclusives. » Dans les états particuliers aussi, les cours de justice tiennent la main à l'exécution des contrats civils faits à l'occasion de matières religieuses.

Ce mode de vivre, en vertu duquel la liberté absolue est considérée comme le plus salutaire des régimes pour l'église et pour l'état, fait-il de l'Amérique un pays non chrétien ? Le pays n'est pas plus irréligieux, répond le rapporteur, qu'une académie des sciences sans confession de foi, ou qu'une maison de commerce qui ne fait pas réciter tous les matins des prières dans ses bureaux.

« Le pays, dit M. Woolsey, peut être appelé chrétien dans ce sens que la grande majorité du peuple croit en Jésus-Christ et en l'Evangile, que l'influence du christianisme est universelle, que notre civilisation, notre culture intellectuelle reposent sur ce fondement et que, dans l'opinion de presque tous les chrétiens, les institutions sont réglées de façon à permettre d'espérer que nous pourrons propager notre foi et notre morale et les transmettre à la postérité.... Mais il n'en demeure pas moins certain que sous aucun rapport on ne peut dire que le christianisme soit la loi du pays.... *Tous les Américains deviendraient mahométans ou mormons, qu'il n'y aurait rien à chan-*

ger aux lois du pays, excepté pour ce qui concerne le mariage et la division des propriétés. »

On imaginerait difficilement un contraste plus frappant que celui qui règne entre la grande république et la France, jadis le plus beau royaume du monde après celui du ciel. Qu'il s'agisse de leurs institutions, de leur esprit, de leurs qualités ou de leurs travers, vous pouvez être certain que les deux pays occupent les deux pôles opposés. Il n'en est pas autrement pour ce qui tient à la liberté religieuse. La France se livrant à l'exportation de l'article, sans se demander s'il lui en restera assez pour ses besoins journaliers, irait volontiers rétablir le pouvoir temporel du pape, indispensable à la liberté de je ne sais combien de millions de catholiques. Les Américains plus pratiques, moins généreux, ou peut-être un peu dédaigneux, ne semblent pas dévorés du besoin d'implanter, chez des peuples qui ne leur en paraissent sans doute pas dignes, les institutions dont ils jouissent chez eux. C'est évidemment ce qui résulte de l'étrange attitude prise par l'opinion publique américaine à l'égard du grand conflit qui a éclaté en Allemagne entre l'empire et le catholicisme. Du point de vue américain rien n'aurait été plus aisé que de prévenir l'antagonisme. Bismarck n'aurait eu qu'à dire aux catholiques : autrefois, vous n'étiez pas infaillibles, vous l'êtes devenus depuis peu ; cela vous regarde seuls, mais, nouveaux faits, nouveaux conseils ; nos rapports ne sauraient être les mêmes que par le passé ; vous avez trouvé bon de changer, c'est mon droit, mon devoir même de changer aussi ; voici le nouvel arrangement que je vous propose ; j'espère qu'il vous agréera parfaitement, sans cela nous serons obligés de faire ménage à part ; je reprendrai mes concessions financières, ou autres, en vous laissant en retour votre pleine et entière liberté, sous le régime du droit commun. Voilà, semble-t-il, ce que les Américains auraient dû crier sur les toits, répéter sur tous les tons ; c'était une occasion unique de montrer la supériorité des principes de la grande république en ces matières et d'intervenir ainsi d'une manière aussi fructueuse que légitime dans ce conflit européen. Eh bien, à notre connaissance, pas un seul organe de

l'opinion publique n'a tenu ce langage que l'esprit, les traditions de l'Amérique, à défaut du bon sens, devaient mettre dans la bouche de chacun. C'est aux Etats-Unis que la politique religieuse du puissant chancelier compte ses plus chaleureux admirateurs. A peine trouverez-vous quelques personnes faisant leurs réserves et disant que toutes ces mesures pourraient bien n'aboutir à rien. Mais ces vues-là, on les énonce sous le manteau de la cheminée ; on se garderait bien de braver l'opinion publique en les publiant dans les journaux. L'hiver dernier quand il a été question de témoigner, disait-on, les sympathies de l'Angleterre pour la politique religieuse de Bismarck, on a vu figurer au premier rang, dans ce *meeting* dont le fiasco est connu, un publiciste américain, homme d'esprit et de cœur, qui autrefois, mieux inspiré, avait été des premiers à s'opposer courageusement à l'invasion de l'esclavage.

Malgré tout le prestige que peuvent avoir sur les foules la gloire militaire et le succès, cet engouement, bien loin de s'excuser, ne se comprend même pas. On croit sans doute qu'il s'agit des intérêts du protestantisme, en lutte avec son grand adversaire la curie romaine. Mais que peut-il y avoir de commun entre ce protestantisme américain , protecteur de toutes les libertés, ce protestantisme de l'avenir, et cette théocratie protestante allemande dont M. de Bismarck est à la fois le protégé et le champion¹? L'un conduit à l'émancipation des peu-

¹ Rien ne montre mieux, au point de vue pratique et des *pratiquants*, la différence entre le protestantisme allemand et le protestantisme américain que le fait suivant : Berlin n'a que 100 000 habitants de moins que New-York, et cependant la métropole américaine possède 470 lieux de culte, tandis que la capitale de l'empire allemand n'en a que 60. Voilà de quoi éclairer l'enthousiasme américain qui se laisse un peu trop aller à voir dans le nouvel empire un champion du protestantisme. Il est évident qu'à Berlin et à New-York on n'attache pas précisément le même sens aux mêmes mots. — M. le Dr Krummacher a remarqué ce grand contraste entre les deux métropoles; ajoutons que Berlin est peut-être la ville du monde la moins bien pourvue d'églises et de chapelles. Le nombre des candidats pour le service de l'église, de l'école et des missions intérieures, a diminué d'une façon alarmante. Le réveil qu'on espérait n'a pas eu lieu; on compte sur la peur du socialisme pour le provoquer. (Pag. 82.)

uples, des églises et des idées, l'autre fait tout ce qui est en son pouvoir pour nous ramener à l'inquisition et aux guerres de religion. La docte Allemagne impériale, ressuscitant une vieille querelle du moyen âge aux applaudissements de la république américaine, voilà certes un trait qui manquait à la physionomie déjà assez bizarre de notre XIX^e siècle ! Que le tout-puissant chancelier, ne doutant de rien dans l'enivrement de son triomphe et en cela aussi marchant sur les traces de Napoléon I^r, s'imagine pouvoir se fabriquer une bonne petite église catholique, bien anodine, réconciliée avec le siècle, et cela après la proclamation de l'infâbilité et le syllabus, c'est déjà assez difficile à comprendre. Mais que les Américains, oubliant leurs principes, leurs mœurs, toutes leurs tendances, se mettent à applaudir à de pareils projets, s'imaginant qu'il y va de l'honneur du protestantisme, c'est vraiment trop fort. La jeune république, il est vrai, ne célébrera son premier centenaire que dans deux ou trois ans, mais par le temps qui court c'est déjà trop tard pour se livrer à de pareils enfantillages.

Il va sans dire que les assemblées de l'Alliance se sont ressenties de ces bizarres dispositions du public américain à exalter les hauts faits de la théocratie allemande. Déjà avant les réunions, un des secrétaires du comité, voyageant en Europe pour réchauffer le zèle des délégués, avait pris sur lui d'aller faire un bout de cour à Sa Majesté l'empereur d'Allemagne. Votre frère, lui aurait-il dit, a fort bien reçu l'Alliance en son château de Potsdam en 1857, cette société va se réunir à New-York, n'auriez-vous rien à nous faire dire ? Le moyen de résister à de pareilles suggestions ! L'heureux secrétaire a eu ce qu'il voulait, un message à porter à New-York de la part du très puissant monarque qui n'épargne pas ses vœux et sa sympathie. Naturellement le même secrétaire n'a pas manqué de rendre compte de son entrevue dans la séance consacrée à l'Allemagne. Ce n'est pas tout : l'empereur paraît avoir la mémoire excellente et la main des plus heureuses. Voilà-t-il pas, coïncidence des plus charmantes ! qu'il arrive un télégramme de Berlin, au moment même où on lit le rapport sur l'Allemagne ! Il va sans dire qu'il émane de Sa Majesté. Aussi le

même secrétaire interrompt-il la lecture du rapport pour annoncer l'événement à l'assemblée. Et celle-ci de s'émouvoir et de s'émerveiller, avide de savoir ce que pouvait contenir le précieux message. Le fameux pli est donc décacheté avec émotion. Mais hélas ! Vanité des choses humaines : on s'était trop hâté d'exhalter la prose du télégramme ; il venait bien de Berlin, mais il contenait moins que rien, quelques mots inintelligibles. La confusion a été générale, chacun a cru à une mystification. Tout ce que le bureau des télégraphes de New-York, dûment interrogé, a pu faire, c'est de certifier que la dite dépêche venait bien de Prusse et non de quelques mauvais plaisants de New-York, comme on pouvait le croire. Le mystère paraît être resté jusqu'à aujourd'hui enveloppé dans une profonde obscurité ; en effet on ne retrouve pas trace dans le rapport écrit de cette dépêche cabalistique dont le chiffre aura probablement été perdu sans retour¹.

Peut-être serez-vous curieux de savoir la contenance que faisaient les Français qui avaient quelques raisons de ne pas trouver le monarque allemand tout aussi vénérable qu'on le répétait autour d'eux ? Leur patience était mise à une épreuve d'autant plus rude qu'un correspondant américain de Berlin avait exalté cette intervention de l'empereur Guillaume comme un grand événement inaugurant l'alliance du potentat avec les chrétiens réunis en Amérique. Aujourd'hui encore, on peut lire dans le rapport imprimé que ces salutations de l'empereur Guillaume « font honneur à son caractère personnel, qu'elles sont d'un grand poids par suite de sa position officielle comme *le royal patron du protestantisme évangélique sur le continent européen....* » Il va sans dire qu'un si haut personnage ne saurait manquer d'être pieux : aussi le rapporteur sur l'état religieux de l'Allemagne a-t-il découvert des preuves de la dévotion de l'empereur jusque dans les télégrammes qu'il envoyait pendant

¹ Voici cette fameuse dépêche venant de Berlin et datée toutefois de Dresde : *Dresden, the jewel of price is with you.* C'est à ne pas oser hasarder une traduction. Aussi le journal *la Tribune*, moniteur de l'Alliance, ajoute-t-il : « Voilà le message dans son exactitude ; il a évidemment mystifié bien du monde. »

la guerre à la reine Augusta. Cette piété de leur prince tient beaucoup à cœur aux Allemands ; ils y reviennent sans cesse comme s'ils avaient le sentiment qu'elle n'est pas précisément facile à prouver. En effet Hengstenberg, qui s'y connaissait, appelait tout simplement le prince impérial, aujourd'hui empereur, franc-maçon et autre chose encore. En 1848 on disait ordinai-
rement de lui à Berlin, dans le monde théologique, que quand il serait roi il ferait la guerre et transformerait les églises en casernes. Si la seconde partie de la prophétie ne s'est pas accomplie, ce serait donc en vue de mieux assurer la réalisation de la première. Le monarque aurait eu son chemin de Damas. Il est seulement dommage que cette route passe d'abord par Sadowa et par Sedan. Cet étrange mélange de la politique et de la religion nous rappelle un mot d'un homme d'esprit qui caractérise fort bien cette théocratie éminemment utilitaire : « Quand on voit les Prussiens prier, chacun doit se garer, car on peut être sûr qu'ils vont faire quelque mauvais coup. » Il serait donc grand temps d'en finir avec ce caractère religieux et de la politique prussienne et du monarque qui la dirige. A force de revenir sur ce sujet favori, les hommes d'église allemands risqueraient de faire suspecter leur propre piété plutôt que d'établir leur thèse.

Il va de soi que l'Alliance évangélique réunie à New-York ne pouvait avoir rien à dire sur la politique de la gracieuse Majesté qui lui envoyait de si aimables salutations. Dès sa formation, l'Alliance évangélique a cru qu'il entrait dans sa mission d'agir en faveur de la liberté religieuse partout où elle serait méconnue. Elle est donc intervenue, par lettre ou par délégation personnelle, en Italie, en Espagne, en Turquie, en Perse, en Russie, en Suisse : elle a plaidé la cause des baptistes en Allemagne et étendu ses sympathies jusqu'aux chrétiens opprimés du sud de l'Afrique. Siégeant dans le Nouveau monde, cette terre classique de la liberté, l'Alliance n'a pas eu le moindre mot de sympathie pour les catholiques de l'Allemagne. Et cependant, tout ultramontains qu'ils sont, en donnant le spectacle salutaire de gens qui savent souffrir pour leurs convictions, erronées tant que vous voudrez, ne font-ils pas plus

d'honneur à la cause du christianisme et de l'humanité que bien des protestants dont on est obligé d'admirer la prestesse avec laquelle ils réussissent à éluder le devoir de mettre leur conduite d'accord avec leur profession ? Tel est jusqu'à présent le fruit le plus authentique de l'alliance de l'empereur d'Allemagne avec les chrétiens du monde entier représentés à New-York. Si nous avons bonne mémoire, dès la fondation de l'Alliance évangélique, M. Agénor de Gasparin refusa de s'y associer, prévoyant qu'on pourrait aboutir à quelque chose comme la ligue des princes protestants des guerres de religion. Il est regrettable que sa voix autorisée en ces matières ne soit plus là pour avertir les hommes qui, sans s'en douter, se laissent entraîner sur cette pente glissante.

Une voix cependant a troublé le parfait accord qui paraissait régner aux assemblées de New-York. Il s'est trouvé un homme assez insensible aux charmes de la brillante hospitalité américaine pour ne pas se croire obligé de lui sacrifier les principes américains. Sous ce titre : *l'Alliance évangélique et l'empereur d'Allemagne*, un grand journal américain et un journal français de New-York ont publié une lettre dont nous extrayons ce qui suit. « Sans doute les besoins de l'église exigent que les chrétiens de tous les pays et de toutes les confessions se rapprochent les uns des autres pour une guerre en commun contre l'incrédulité et la superstition de notre époque. Il reste à savoir si ce combat demeurera exclusivement spirituel, ou si en plaçant un monarque à leur tête, les protestants entendent se préparer pour une lutte à main armée. Les Allemands sont seuls compétents pour décider s'il leur convient de renouveler la guerre de Trente ans sur une grande échelle, mais je suis bien certain de ne pas me compromettre en déclarant que parmi les protestants de langue française, on trouverait peu de personnes pour se joindre à une sainte ligue ayant à sa tête l'empereur Guillaume avec son cortége inséparable de canons Krupp et de fusils à aiguille.

» Si nous déplorons les intrigues des ultramontains cherchant à restaurer la monarchie en France pour mettre ce pays à la tête d'une croisade destinée à rétablir le pouvoir temporel

du pape, nous condamnons encore plus fortement toute prétention de l'empire allemand à représenter les intérêts évangéliques.

» Eh quoi ! ce monstrueux mariage se serait consommé à New-York, sur cette terre classique de la séparation de l'église et de l'état ? Les Etats-Unis auraient tenu sur les fonts baptismaux ce nouveau né, la sainte ligue protestante, ayant Guillaume pour père et l'*Alliance évangélique* pour mère ? En quittant nos familles il y a quelques semaines, pour affronter les périls de l'Atlantique, nous nous attendions sans contredit à voir bien des choses nouvelles en Amérique, mais notre attente a été dépassée : jamais nous n'aurions pu supposer que nous allions prêter notre concours à la résurrection d'une théocratie protestante sur une vaste échelle.

» Jusqu'à preuve du contraire, nous nous permettrons de croire que l'*Alliance évangélique* n'est nullement responsable des belles choses qu'on met sur son compte. Le fait qu'un secrétaire de l'*Alliance* s'est chargé de solliciter et de porter les salutations de l'empereur Guillaume ne me paraît pas suffisant pour justifier les commentaires anticipés qu'un correspondant de Berlin (*New-York Observer*, septembre) a cru devoir donner de cet événement.

» S'il en était autrement, je protesterais de la manière la plus énergique en mon nom, au nom de mon ami M. de Pressensé et de tous les chrétiens évangéliques des pays de langue française. Je crois connaître assez l'histoire de votre pays et les idées régnantes parmi vous sur ces matières pour être en état de déclarer que votre public partagerait notre opinion. Non, il ne sera pas dit que sur la terre de la libre Amérique on ait pu songer un seul instant à établir une espèce de ligue protestante ayant à sa tête l'empereur Guillaume.

» Jusqu'à présent, l'*Alliance évangélique* s'est bornée à présenter d'humbles représentations aux gouvernements (Russie, etc.) qui ne faisaient pas respecter la liberté religieuse. Il est regrettable qu'à New-York on n'ait pas persévéré dans cette voie excellente. Puisque l'empereur Guillaume croyait devoir envoyer ses salutations à l'*Alliance*, celle-ci avait une bonne oc-

casion de lui rendre politesse pour politesse. Quant à moi, si le règlement des séances l'avait autorisé et s'il avait été permis de discuter le jour où on a communiqué à la réunion de l'*Alliance* les salutations de l'empereur d'Allemagne, j'aurais proposé d'y répondre par la résolution suivante : « Pour la plus grande gloire du protestantisme qui doit toujours représenter la cause de la liberté civile, religieuse et politique, en vue d'éviter les horreurs d'une guerre religieuse qui menace d'ensanglanter l'Europe, dans ce siècle d'incréduilité, Sa Majesté Guillaume le victorieux, roi de Prusse et empereur d'Allemagne, est respectueusement invité à considérer s'il ne conviendrait pas que, dans ses rapports avec les diverses églises, sectes ou partis, son gouvernement voulût bien s'abstenir d'intervenir dans les affaires intérieures des diverses dénominations et se borner à réprimer non la simple manifestation des doctrines politiques, religieuses ou morales, mais exclusivement des actes contraires au droit commun et cela conformément aux principes de cette liberté religieuse qui, malgré les différences dogmatiques et ecclésiastiques, assure dans la république des Etats-Unis la paix confessionnelle et la tranquillité publique...»

Cette communication ne paraît pas avoir été du goût de tout le monde. En vrai démocrate s'inclinant devant la toute puissance de l'opinion, tel Américain l'a déclarée inopportune ; le courant général en faveur de l'*Alliance* était à son sens trop irrésistible pour qu'il pût s'élever aucune voix discordante. Bien que l'auteur eût déclaré ne pas parler en leur nom, les délégués de langue française ont, paraît-il, cru devoir protester¹ contre cette manifestation tout à fait isolée, et cela

¹ Nous lisons en effet dans l'*Indépendant* de New-York du 13 nov. 1873 : « Je crois nécessaire de déclarer que les délégués à l'*Alliance*, français et suisses m'ont exprimé leurs sincères regrets au sujet de cette protestation et m'ont hautement déclaré qu'ils la désavouaient complètement. » Le secrétaire ne dit pas expressément que *tous* les délégués français et suisses ont protesté auprès de lui, ce qui nous paraît en effet peu probable. Il n'est pas non plus exact, comme on peut le voir par ce qui suit, qu'il n'y ait eu que cette note discordante provoquée par cet étrange manque de tact d'un républicain de naissance trop absorbé par ses devoirs envers l'empereur vainqueur pour songer à ménager les vaincus.

auprès du secrétaire même qui, par son intervention déplacée, avait nécessité cette note discordante au sein d'une fête chrétienne dans laquelle on aurait dû se garder avec le plus grand soin de rouvrir des plaies encore saignantes. On marche de surprise en surprise dans cet épisode. N'a-t-on pas prétendu que l'auteur de tous ces froissements était particulièrement bien qualifié pour aller chercher une tête couronnée comme trouble fête, par la circonstance que, républicain de naissance, il a fait de la république des Etats-Unis sa seconde patrie !!

Ajoutons que tous les Américains d'origine allemande n'ont pas goûté cette manière de voir. Nous trouvons dans un journal allemand qui se publie à New-York sous le patronage de la grande *Société américaine des Traités*, une énergique protestation contre cette idée malheureuse de faire intervenir l'empereur Guillaume dans les réunions de l'*Alliance*. « N'étant pas initiés aux secrètes pensées des directeurs de l'*Alliance*, nous ne pouvons comprendre qu'il fût utile pour les réunions de l'*Alliance* d'aller solliciter le concours d'un prince temporel. Nous l'avouons ouvertement, il nous paraît tout à fait superflu d'être allé demander les sympathies de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne..... Avec la meilleure volonté du monde il nous est impossible de comprendre que « l'approbation cordiale et les encouragements de l'empereur » pussent être d'une si haute portée et d'une telle importance pour le succès des efforts de l'*Alliance* en général et pour la réussite des réunions de New-York en particulier. Dans le royaume de Dieu et de Jésus-Christ il n'y a pas de princes. En outre la parole de Dieu nous exhorte à ne pas nous confier aux princes qui ne sont que des hommes et qui ne peuvent être daucun secours. L'histoire nous enseigne au contraire que toutes les fois que la cause de Dieu a été remise à la puissance et à la faveur des princes, elle en a spirituellement souffert, en dépit de la prospérité extérieure. Pourquoi l'*Alliance* attendrait-elle, ne serait-ce qu'au moindre degré, le résultat de ses efforts du concours d'un prince terrestre ? Malheur à elle s'il lui arrivait de le faire ! Elle montrerait par là qu'elle fait de la

chair son bras. Pour le faire, comme chacun sait, on doit s'être détourné du Seigneur par le cœur! Et ce n'est pourtant pas le cas de l'Alliance. Qu'on nous comprenne bien. Nous ne disons pas que la demande de l'approbation impériale ait été en réalité se confier en la faveur des princes, mais nous disons que la démarche en a presque l'air et qu'elle peut être facilement interprétée de cette manière. La lettre de Gastein favorise même cette interprétation. Celui qui l'a écrite insiste sur « l'approbation cordiale, » des efforts de l'Alliance par l'empereur d'Allemagne, le royal protecteur du protestantisme en Europe, » comme nous ne l'aurions jamais attendu d'un professeur de théologie américain. Pour les vrais Américains il est anti-républicain de se tourner vers les princes, de solliciter leur haute, très haute, et suprême faveur; quant au chrétien américain il voit une haute inconvenance, une faute, un péché même dans le fait d'aller réclamer les faveur des princes pour avancer l'œuvre de Christ¹. »

Ainsi parlent les gens qui savent demeurer maîtres d'eux-mêmes au milieu des bruyants éclats d'une fête. Et il ne faut pas croire au moins que ce soit là le langage d'un démocrate allemand que ses convictions politiques ont contraint d'émigrer en Amérique. Celui qui s'exprime ainsi croit savoir « ce qui est dû à l'empereur d'Allemagne aussi bien qu'aucun enfant de la Suisse. »

On voit que les vrais spiritualistes, à quelque pays qu'ils appartiennent, réussissent sans peine à s'entendre. Quant la réconciliation entre les protestants français et les protestants allemands s'effectuera, ce sera grâce à leur intervention. Il ne faut pas l'oublier en effet, l'éloignement actuel est résulté non pas du fait que les Allemands ont été vainqueurs, mais de ce qu'ils ont oublié de triompher en chrétiens.

Il importe de remarquer ici que le pasteur allemand, M. Léopold Witte, chargé de présenter un rapport sur l'*ultramontanisme et les quatre lois prussiennes*², ne partage pas précisément

¹ *L'empereur d'Allemagne et l'Alliance évangélique, Deutscher Volksfreund*, New-York, 4 octobre 1873, n° 40, pag. 316.

² La première proclame le droit de l'état à exercer un contrôle suprême

ment l'enthousiasme inconsidéré des Américains pour la politique religieuse de Bismarck. Il déclare expressément qu'après le concile du Vatican, la Prusse aurait dû mettre le marché à la main à la papauté et lui proposer de traiter sur de nouvelles bases. La seule circonstance atténuante qu'il plaide c'est la guerre qui, absorbant toute l'attention, fit oublier les questions religieuses. Ce n'est qu'après la victoire, dit notre auteur, que « Bismarck aurait saisi toute la portée de la nouvelle politique romaine dont antérieurement il n'aurait pas été suffisamment effrayé. » Et M. Witte ajoute l'aveu suivant qui est une condamnation expresse de toute la conduite du gouvernement prussien : « En laissant passer la bonne occasion, le gouvernement prussien s'était presque fermé la voie pour arriver à un règlement convenable des affaires ecclésiastiques. Après avoir tacitement reconnu le nouvel état de choses *pendant deux ans*, il était un peu déplacé de venir déclarer tout à coup : nous avons découvert que l'ancienne église catholique avec laquelle nous avons traité n'existe plus. A tout risque, il fallait répondre aux agressions romaines. Et cette réponse a été donnée par les quatre lois en question. »

Ici on voudrait poser une question des plus indiscrètes. Comment se fait-il qu'il ait fallu deux ans à un homme aussi intelligent que M. Bismarck pour s'apercevoir tout à coup de ce que les prétentions de Rome avaient de dangereux ? Serait-ce peut-être qu'après ses victoires et conquêtes, éprouvant le besoin de donner une assiette nouvelle à la politique de l'Alle-

sur l'éducation du clergé; la seconde maintient le droit de l'état de surveiller la discipline exercée par l'église sur le clergé; la troisième fixe les limites du pouvoir disciplinaire de l'église sur les laïques; la quatrième fixe quelques règles à suivre quand on quitte l'église.... L'observation de ces lois offrant des difficultés dans la pratique, il a fallu depuis édicter des ordonnances nouvelles. A mesure que le conflit s'envenimera, le gouvernement sera obligé d'aller demander de nouvelles armes au parlement, dont les dernières élections ont déjà eu lieu sur la question religieuse. Le gouvernement est fatallement condamné à ne s'arrêter dans cette voie que quand il aura été assez loin pour tourner contre lui, par l'odieux de ces mesures, la majorité du public, d'ailleurs peu sympathique par nature aux ultramontains.

magne, il a trouvé bon de déclarer de son chef fort dangereux ces empiétements de Rome que jusqu'alors il avait tenus pour innocents ?

L'histoire seule, après des révélations qui ne manqueront pas d'avoir lieu, pourra répondre à cette question capitale. Elle seule pourra apprendre à nos petits-fils qui a commencé cette vraie querelle d'Allemand entre Bismarck et Rome¹. En attendant il faut se borner à prendre acte des précieux aveux du rapporteur de New-York.

Cette fameuse législation n'est donc qu'un pis-aller auquel on s'est laissé acculer pour sortir à tout prix d'une situation fausse dans laquelle on s'était engagé, faute d'avoir profité du bon moment pour la dénouer convenablement. C'est là ce que n'ont cessé de répéter les amis de la liberté religieuse. La lutte entre Rome et la Prusse n'est plus qu'un conflit entre deux despotismes également détestables ; elle doit laisser parfaitement indifférent tout protestant qui fait passer les intérêts de la justice et de la vérité avant ses préférences et ses sympathies. Disons toute notre pensée ; nous sommes assez bons huguenots pour qu'elle ne risque pas d'être mal comprise : nous sommes fiers pour la cause du christianisme et de l'humanité de la ténacité de ces ultramontains qui se font rançonner et emprisonner pour de simples questions de discipline, tandis que la rougeur nous monte au front quand nous songeons à la conduite de ces protestants qui agissent comme si le moment n'était jamais venu de se relever de leur systématique aplatissement devant les caprices et les injures de l'état, décidé pourraient-on croire, à ne plus laisser aucune vertu chrétienne intacte, sauf l'obéissance servile.

Ajoutons en toute hâte que le rapport de M. Witte qui avait si bien commencé, se perd dans le sophisme. On ne saurait,

¹ N'est-ce pas peut-être parce qu'elles auraient pu jeter quelque jour sur ce point capital que l'on a interdit avec tant de soin la publication des pièces du conflit d'Arnim qui se rapportent à la question religieuse ? M. d'Arnim a eu beau avertir Bismarck, ce n'est que tard *après la guerre* que cet homme si perspicace s'est aperçu que les décisions du concile du Vatican pouvaient avoir de fâcheuses conséquences.

dit-il, contester à la Prusse le droit de légitime défense contre Rome. A merveille ! pourvu que cette défense soit conforme au respect dû à la liberté, et M. Witte nous a déclaré que le gouvernement prussien s'est mis dans son tort en laissant passer la bonne occasion de porter la lutte sur ce terrain. Il ne faut pas se placer dans une position déplorable, qui ne permet de défendre l'état qu'en empiétant sur les droits de l'église. C'est mal à propos, dit encore M. Witte, que les ultramontains déclarent qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ; en réalité il n'y a pas Dieu d'un côté et l'homme de l'autre, mais le pape qui se dit infaillible, prétend gouverner la conscience de l'humanité, et le gouvernement prussien qui a pour devoir sacré de sauvegarder la liberté de ses sujets. Le malheur est que les sujets prussiens catholiques tiennent le pape pour l'organe infaillible de la volonté de Dieu ; et le gouvernement prussien sort de sa mission et persécute, quand sous prétexte de sauvegarder la liberté de ses sujets il prétend leur interdire la liberté d'abdiquer entre les mains du pape. Le sophisme est encore plus manifeste lorsque M. Witte demande : Si le pape voulait organiser une saint-Barthélemy le gouvernement devrait-il rester indifférent ? le gouvernement américain lui-même resterait-il les bras croisés en pareille occurrence ? Nul n'a jamais demandé à l'état d'abdiquer quand l'église prétend troubler la paix publique et sortir du droit commun. Mais il ne faut pas que l'état de son côté, sous prétexte de se protéger lui-même, intervienne sur le terrain ecclésiastique et persécute. Encore une fois mieux vaut un bon divorce qu'un pareil mauvais ménage. Or pas plus d'un côté que de l'autre on ne veut de cette solution. De part et d'autre, en mettant en avant les intérêts de la liberté, on se borne à combattre pour l'empire. Voilà pourquoi la querelle menace de se prolonger longtemps encore, sans qu'on puisse en entrevoir l'issue. Tout ce que les amis de la liberté peuvent désirer, c'est qu'à la faveur des complications européennes il ne sorte pas de ce conflit une affreuse guerre religieuse qui serait la dernière honte de notre siècle sans foi.

Nous voulons bien croire qu'il existe en Allemagne des

esprits élevés faits pour comprendre la liberté religieuse, ut est captus germanorum, mais jusqu'à présent il ne nous a pas été donné d'en rencontrer. On peut être certain que dès qu'un Allemand aborde ces matières-là il tombe dans les plus monstrueuses hérésies. M. Witte par exemple trouve tout naturel que le gouvernement prussien protège ses sujets contre les mesures disciplinaires que Rome prend contre ses propres sectateurs. C'est exactement comme ces Français voltairiens qui sans pratiquer le catholicisme n'en jettent pas moins des cris d'aigle en appelant à leur secours le bras séculier, chaque fois qu'un curé refuse la sépulture ecclésiastique à un défunt qui n'a pas voulu se confesser. Que l'état protège la vie de tous ses sujets indistinctivement, de sorte que les peines spirituelles ne puissent entraîner la mort; que l'état se refuse à reconnaître les vœux perpétuels de façon à ce que l'église ne puisse retenir dans un couvent une personne qui veut en sortir, à la bonne heure ! en tout cela l'état ne sort pas de sa compétence. Mais de quel droit irait-il protéger ses sujets contre le déshonneur résultant d'une excommunication purement ecclésiastique ? C'est aux sujets à se protéger eux-mêmes en déclarant qu'ils rompent avec l'église et ne font nul cas de sa discipline. N'est-il pas monstrueux que de prétendus fidèles invitent l'état à intervenir entre eux et leur église !! M. Witte ne tient nul compte de ces distinctions. Il veut que le gouvernement prussien, transformé en moraliste et en théologien, apprécie l'enseignement qui est donné dans les séminaires catholiques et frappe les doctrines inspirant la haine du protestantisme. On le voit, c'est l'inquisition pure et simple. De plus, ce programme ne comprend rien moins que l'extermination du catholicisme, car, pour si modérées qu'elles soient, les doctrines de cette église ne cesseront d'inspirer la haine du protestantisme. On ne sait plus où on s'arrêtera dès que infidèle aux idées de l'état moderne, le gouvernement ne se contentant pas de frapper l'acte repréhensible, prétend descendre dans le fond des consciences pour apprécier les doctrines mauvaises qui peuvent engendrer le fait délictueux.

Malgré tout cela M. Witte est obligé de faire des réserves.

« Déterminer, comme le font les lois prussiennes, le degré de connaissance que les ecclésiastiques romains doivent acquérir en fait de science, de littérature, de philosophie, c'est dépasser la compétence de l'état. » Il déclare même que l'état devrait se rappeler que le pouvoir spirituel ne saurait être vaincu par des moyens extérieurs. Voilà qui est parler d'or ! Il est fâcheux que les savants allemands n'aient pas songé plus tôt à rappeler cette vérité si simple à leur gouvernement. Peut-être auraient-ils réussi à détourner la Prusse d'entrer dans une voie sans issue. En y persévrant on ne peut manquer de rendre intéressants des hommes qui le sont fort peu par eux-mêmes.

II

Si les rapports de l'Alliance ont été parfois plus que faibles, étrangement rétrogrades pour tout ce qui tient à la liberté religieuse, en revanche il en est d'autres qui ont fait une pointe significative sur un terrain brûlant qu'on s'interdit volontiers dans le monde religieux. Le fait est d'autant plus significatif que l'Amérique est loin d'être le pays qui souffre le plus du mal auquel il s'agit de porter remède. Les vastes solitudes du nouveau monde offrent un travail rémunératif à quiconque est doué d'énergie et de santé ; les salaires sont dans ce pays sensiblement plus élevés qu'ailleurs ; l'extrême liberté dont on y jouit permet à chaque mécontent de se livrer à de nouveaux essais sur l'organisation du travail. Grâce à ces circonstances et à d'autres encore, la question sociale est loin d'en être arrivée à cet état aigu et menaçant qu'on connaît dans nos vieilles sociétés européennes. Un premier capital n'est pas là-bas aussi indispensable qu'en Europe pour se mettre en route sur le chemin qui conduit à la fortune ; et puis on a vu aboutir très-haut tant de gens qui en partant n'avaient pas le moindre sou vaillant, qu'on songe moins à exalter ou à maudire le capital en le plaçant dans un antagonisme insensé avec le travail.

Mais la question morale ne s'en pose pas moins ; elle se présente même dans des circonstances heureuses qui peuvent en faciliter la solution. Si nous vivions dans une époque